

MARCHÉ VALANT CAHIER DES CHARGES

CONTRAT N°

NOTIFIE LE

L'ESSENTIEL DU CONTRAT

	Objet	FOURNITURE ELECTRICITE
	Lieu d'exécution	SITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES 16170 Rouillac
	Forme de contrat	Ordinaire
	CCAG applicable	CCAG-FCS21
	Mode de passation	Procédure adaptée
	Durée / Délai	2 ans
	Prix	Prix unitaires

1 - Parties contractantes

Le contrat est passé entre le pouvoir adjudicateur
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS
314 AVENUE JEAN MONNET
BP 40016
16170 ROUILLAC

Et

Il est convenu ce qui suit :

2 - Objet du marché

L'objet du présent contrat soumis aux dispositions du Code de la commande publique concerne :
FOURNITURE ELECTRICITE

La présente consultation a pour objet la sélection d'un fournisseur en vue d'assurer la fourniture d'électricité pour les besoins de la Communauté de Communes du Rouillacais, pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2026 .

Le titulaire retenu devra assurer l'alimentation électrique des points de livraisons suivants :

- C4 et C5 Bâtiments
- C5 Eclairage public

Les données concernant les points de livraison sont disponibles en Annexe jointe

Les prestations attendues comprennent :

- La fourniture d'électricité en continu et sans interruption,
- Le respect des normes en vigueur en matière de qualité et sécurité,
- La mise à disposition des outils de suivi des consommations,
- L'assistance technique et commerciale.

Lieu(x) d'exécution :

SITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
16170
Rouillac

Il s'agit d'un marché ordinaire.

3 - Mode de passation

La procédure de passation est une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

4 - Montant de l'offre

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires du contrat. L'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter est la suivante :

Montant HT	:		Euros
TVA (taux de%)	:		Euros
Montant TTC	:		Euros
Soit en toutes lettres	:		
.....			

5 - Durée / Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations imposé par l'organisme est de 2 ans.

L'exécution des prestations débute à compter de la date du 01/01/2026.

La date d'achèvement des prestations est le 31/12/2027.

Les prestations commencent dès le 1er janvier 2026

6 - Modalités de règlement des comptes

Délai global de paiement : 30 jours.

Le titulaire adresse sa facture au représentant du pouvoir adjudicateur, dès lors que l'ensemble des prestations sont achevées.

Les factures seront réglées par virement sans mandatement

7 - Conditions d'exécution

Le présent contrat sera soumis aux dispositions du CCAG - Fournitures Courantes et Services.

Le titulaire retenu devra assurer l'alimentation électrique des points de livraisons suivants :

- C4 et C5 Bâtiments
- C5 Eclairage public

Les données concernant les points de livraison sont disponibles en Annexe jointe

Les prestations attendues comprennent :

- La fourniture d'électricité en continu et sans interruption,
- Le respect des normes en vigueur en matière de qualité et sécurité,
- La mise à disposition des outils de suivi des consommations,
- L'assistance technique et commerciale.

8 - Dérogations

- L'article 5 du Marché valant cahier des charges déroge à l'article 13.1.1 du CCAG - Fournitures Courantes et Services

- L'article 6 du Marché valant cahier des charges déroge à l'article 11 du CCAG - Fournitures Courantes et Services

Signature du pouvoir adjudicateur

Signature de l'entreprise